

Légende

Contexte :

Parcelle:

Bâti

Informations :

Rayon d'interdiction de la publicité de 15 mètres autour des éléments protégés aux titres des articles L151-19 et L151-23 du Code de l'Urbanisme

Espace d'interdiction de la publicité

avec les monuments historiques

 Rayon d'intérêt

u futur RLPI :

Zone ZR1 (Zones urbanisées)
Zone ZR2 (Grands axes de circulation et les bourgs de Bay

Le Quesnoy et Landrecies)

Zone ZR3 (Zones d'activités)

Zone ZR4 (Zones de publicité interdite)

Monuments historiques classés

Monuments History



0 100 200 300 400 500 mètres